

Déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité

Aucune prise en compte des Principales incidences négatives des Décisions d'Investissement sur les Facteurs de durabilité Conformément à l'Article 4 du Règlement UE 2019/2088

Introduction

Cette déclaration résume la position de Gulf International Bank (UK) Limited (« GIB UK »), LEI : 7N7YKE-66OZ27KON72O26 (opérant également sous le nom de GIB Asset Management) en ce qui concerne les principales incidences négatives (PIN) au niveau des entités de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« PIN au niveau des entités »).

Le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations financières en matière de durabilité (« SFDR »), exige de la société GIB UK qu'elle indique si les PIN au niveau des entités sont prises en compte.

Position de GIB UK au niveau des entités

GIB UK a soigneusement évalué les exigences du régime des PIN à l'Article 4 du Règlement SFDR et soutient pleinement l'objectif du régime des PIN visant à accroître la transparence concernant les questions ESG. À ce stade de son évolution, GIB UK a choisi de ne pas prendre en compte les PIN au niveau des entités, mais continue d'étudier cette décision.

Cette décision repose sur la mise en place par GIB UK d'une infrastructure supplémentaire afin d'encourager le reporting au niveau des entités.

GIB UK s'engage à offrir à ses clients une certaine transparence et travaille actuellement sur des solutions à ce sujet. Par conséquent, cette déclaration sera mise à jour dès que possible en 2023, avec les détails d'une solution de reporting au niveau de l'entité.

Autres informations

Pour plus d'informations sur l'engagement de GIB UK en matière d'investissement responsable, veuillez cliquer sur ce lien: [here](#).

Pour plus d'informations sur la façon dont GIB UK prend en compte les PIN au niveau du produit, veuillez cliquer sur ce lien: [here](#).

